

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DDTE

Date: 12 septembre 2013

Type de proposition: Amendement

Rattaché à: ad 13.029

Auteur-e-s: Commission "Taxe automobile 2014 et Elimination véhicules"

Titre: Projet de loi modifiant la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB)

Amendement du groupe UDC

Article 16, al. 2

²Le solde est attribué à l'Etat et le Conseil d'Etat le verse intégralement au fonds des routes communales.

Amendement refusé par 6 voix contre 2 et 3 abstentions.

Signataire-s

DOCOURT DUCOMMUN Martine (présidente de la commission)	
---	--